

CHARTRE AMBASSADEUR SUPMECA

Cette charte a pour objet de définir le périmètre d'action de l'Ambassadeur d'Entreprise Supméca ainsi que ses responsabilités. Elle devra être approuvée par chaque Ambassadeur officiel.

1. Définition et rôle de l'Ambassadeur

L'Ambassadeur d'Entreprise est un membre bénévole de l'association Supméca Alumni. Il a pour rôle premier de représenter Supméca et Supméca Alumni dans son entreprise, de préférence au niveau local (i.e. site géographique auquel il est rattaché). Sa candidature est validée par le Conseil d'administration de l'association.

Son but en tant que représentant de l'association est de valoriser le diplôme Supméca et de créer un lien entre les anciens élèves au sein de son entreprise.

2. Les engagements

En tant que représentant de l'association et dans un devoir d'exemplarité auprès de la communauté qu'il animera dans son entreprise, il est demandé à l'Ambassadeur :

- De cotiser tous les ans,
- De tenir ses coordonnées et informations professionnelles à jour et visibles dans l'annuaire par les membres.

Cela implique également de répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des membres du réseau au sein de son entreprise.

3. L'animation du réseau d'entreprise

L'animation de la communauté Alumni de son entreprise devra se faire au moins une fois par an au travers :

- D'un repas convivial,
- D'un afterwork,
- Ou toute autre animation du même type.

L'Ambassadeur joue également un rôle dans l'accueil des plus jeunes (stagiaires, apprentis, jeunes diplômés) dans son entreprise, afin que ces derniers aient un contact privilégié avec le réseau. Par exemple, il pourra prendre un café ou déjeuner avec eux.

L'Ambassadeur est l'interlocuteur privilégié des relations entre les RH de son entreprise, l'école et l'association. A ce titre, il pourra :

- Inviter les RH et les Alumni de sa communauté à des événements organisés par l'école en collaboration avec Supméca Alumni comme les business lunches,
- Remettre aux RH un annuaire,
- Transmettre des offres d'emploi ciblées pour des Supméca sur le site de Supméca Alumni via la Cellule Emploi,
- Organiser des visites d'entreprise pour les étudiants et la communauté des Alumni,
- Trait d'union entre sa société et Supméca ou Supméca Alumni
- ...

En contrepartie, l'association s'engage à valoriser le travail de l'Ambassadeur au travers :

- De son site internet, des réseaux sociaux et de son annuaire,
- De la diffusion d'information le concernant,
- De partage d'expérience avec les étudiants et alternants de l'école.

4. Gestion des données et confidentialité

Les actions de l'Ambassadeur doivent être en accord avec les règles de son entreprise (par exemple : pas de transmission d'informations d'une entité à une autre etc...).

L'Ambassadeur aura accès de manière ponctuelle à des données personnelles du réseau (coordonnées, etc...), qu'il aura interdiction de transférer à quiconque.

Ces données sont à utiliser pour :

- Contribuer à la mise à jour de l'annuaire,
- Prendre contact avec les membres de la communauté de l'entreprise afin de créer des liens dans le réseau,
- Organiser des événements pour la communauté.

Ces données devront être détruites dans les 3 mois.

Le

à

Précédé de la mention « lue et approuvée »

L'Ambassadeur (Nom, Prénom, Promotion, Entreprise, Signature)

Directeur des Relations Industrielles de Supméca
Christophe MASSACRIER

Président de Supméca Alumni
Alfred ROSALES